

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis de Publicité Court

Date d'affichage de l'avis : 23 juillet 2010

1) Identification de l'organisme :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
e.mail : contact@cma-loireroannais.fr

2) Procédure : Procédure adaptée (niveau 2), suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3) Objet du marché : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932.

4) Désignation (lot n°1) : Marché correspondant à la rédaction de l'ouvrage, avec choix de photos et d'articles de presse.

5) Critères d'attribution : Selon les critères énoncés ci-après :

- Qualité technique (45%) : présentation de références, d'ouvrages et d'articles réalisés concernant l'Artisanat. Justification d'une bonne connaissance du secteur des métiers dans la Loire.
- Prix (45%).
- Délais de réalisation (10%)

6) Dossier à retirer auprès de : C.M.A Loire.Roannais (Secrétariat de Direction)

7) Renseignements :

- Mme Vanessa GIRAUD – Assistante de Direction
Tél. 04 77 23 78 78 - e-mail : contact@cma-loireroannais.fr

8) Date limite de réception des offres : Le 6 août 2010 à 16h45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

- Pouvoir adjudicateur : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
représentée par son Président, François CHANTELOT
48 avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax 04 77 23 78 79
contact@cma-loireroannais.fr
www.cma-loireroannais.fr
Etablissement public économique et administratif de
l'Etat (organisme consulaire)
- Comptable assignataire : Le Trésorier de la C.M.A Loire.Roannais
- Référence du marché : Services/02 (lot n°1)
- Objet du marché (résumé) : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A
Loire.Roannais depuis son origine en 1932

CAHIER DES CHARGES

Dossier suivi par : Mme Vanessa GIRAUD - Service Général (Direction)
Tél : 04 77 23 78 74
Fax : 04 77 23 78 79
Courriel : contact@cma-loireroannais.fr

1. Préambule / contexte

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais est un établissement public économique et administratif de l'Etat qui assure la représentation de l'Artisanat dans son environnement économique, politique et social.

La C.M.A apporte un service de proximité aux entreprises artisanales et les missions de service public essentielles à la structuration de l'Artisanat et au développement des entreprises.

La C.M.A entend procéder à la réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932. En effet, au 1^{er} janvier 2011, elle devra fusionner avec la C.M.A de Saint-Etienne / Montbrison pour créer la future Chambre départementale de la Loire. Aussi, elle entend laisser un document de mémoire qui s'intégrera à la vie culturelle et économique du territoire.

2. Procédure

Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics et en référence au tableau de procédures internes de la C.M.A Loire.Roannais, soit procédure adaptée niveau 2.

3. Objet de la prestation / caractéristiques

Il s'agit d'un marché à trois lots comprenant :

- Lot n°1 : La rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse,
- Lot n°2 : La prise en charge des textes, leur mise en forme avec répartition des photos et articles presse ; ainsi que la création de la Une,
- Lot n°3 : L'impression et le routage de l'ouvrage.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Le document comprendra 48 pages.

Il sera de format 210 x 210 mm fini (ouvert 420 x 210 mm).

Le papier brillant : 160/170 g.

Réalisation en quadrichromie.

Le façonnage : piqué 2 points métal + option dos carré collé.

Pelliculage des couvertures.

Le tirage : 4 000 exemplaires

Une commande supplémentaire par tranches de 1 000 ouvrages est possible, sans que cette quantité ne dépasse 5 000 exemplaires supplémentaires.

La possibilité de mise en ligne serait un plus.

4. Durée du marché, délais d'exécution

Concernant le lot n°1, la prestation (rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse) devra avoir été validée pour le 15 octobre 2010.

Concernant le lot n°2, la prestation (mise en forme des textes, des photos et articles presse ; création de la Une) devra avoir été validée pour le 3 décembre 2010.

Concernant le lot n°3, la prestation (impression et routage de l'ouvrage) devra avoir été réalisée au plus tard le 27 décembre 2010.

L'éventuelle mise en ligne sera réalisée à cette date.

Une réunion préalable sera organisée le 8 septembre 2010 à 10h00 pour faciliter l'exécution.

5. Conditions d'admission des prestations

Lot n°1 : Le rédactionnel se répartira de la page 3 à la page 46 avec insertion d'une à deux photos minimum par page, voire d'un article de presse. Le nombre de signes est fixé à 1 200 maximum par page.

L'ouvrage comprendra l'édito du Président de la C.M.A Loire.Roannais, un sommaire présentant les périodes références proposées par le rédacteur.

Lot n°2 : La mise en forme des textes, des photos et articles presse tiendra compte d'une tête et d'un bandeau d'environ 6 cm. La création de la Une sera porteur d'un titre.

Lot n°3 : L'impression interviendra dès lors que le titulaire du lot n°2 aura transmis le bon à tirer validé par la C.M.A. Pour le routage, la C.M.A fournira les listings correspondants.

Les propositions devront être déposées par les candidats au plus tard le vendredi 6 août 2010 à 16h45.

6. Détermination du prix

Pour chaque lot, les prix sont forfaitaires et fermes, et réputés inclure la totalité des prestations, frais et dépenses, notamment les frais afférents aux déplacements qui s'avèreraient nécessaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

7. Rémunération des titulaires

Pour chaque lot, ou en cas de soumission pour l'ensemble des lots, le paiement du titulaire s'effectue par règlement par chèque dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la réception de la facture du prestataire et après complet achèvement de l'ensemble des prestations du marché.

8. Intérêts moratoires

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit au cocontractant, et sans autre formalité pour lui, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêt moratoire appliqué est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date où les intérêts ont commencé à courir, majoré de 2 points.

9. Propriété intellectuelle

En application de l'article L131-3 du code de la propriété intellectuelle, les titulaires des lots cèdent à la C.M.A Loire.Roannais, à titre exclusif et transférable, tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits de reproduction, de représentation de diffusion et d'adaptation des documents qu'ils réaliseront dans le cadre du présent marché.

Cette cession concerne toutes les exploitations, commerciales ou non, réalisées sur support papier, numérique et sur tous réseaux de télécommunication. Les droits sont cédés de manière définitive pour le monde entier et pour toute la durée de la protection accordée par la loi.

Les titulaires des lots garantissent la C.M.A Loire.Roannais contre toute revendication que pourrait leur intenter, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis dans le cadre de ce marché, toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque sur la prestation.

10. Sous-traitance

Les titulaires des lots peuvent sous-traiter l'exécution de certaines parties de leur marché. Toutefois, il est expressément convenu que cette sous-traitance demeure sans effet sur la responsabilité du prestataire (titulaire du lot) qui reste personnellement responsable de l'exécution de la totalité des prestations réalisées. A ce titre, les défaillances des sous-traitants sont des défaillances du prestataire.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance sont exprimés par la C.M.A Loire.Roannais par le récépissé ou l'accusé de réception d'une déclaration mentionnant :

- son contrat d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers ;
- son identité bancaire et les modalités de paiement direct ;
- l'acceptation de faire viser ses courriers par le prestataire (titulaire du lot).

Tout changement de sous-traitant devra obéir à la même procédure.

11. Assurances

Les titulaires des lots devront justifier sur demande de la C.M.A Loire.Roannais, et avant tout commencement d'exécution, qu'ils disposent d'une assurance garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les déplacements et transports sont effectués sous la responsabilité des titulaires des lots qui devront disposer de l'assurance nécessaire.

12. Ordre de service / modifications / avenants

Pour chaque lot, la prestation débutera dès la notification du marché par la C.M.A Loire.Roannais.

Tout commencement fera l'objet pour chaque lot, d'un ordre de service de la C.M.A Loire.Roannais.

Toute modification de la prestation fera l'objet d'un ordre de service écrit et d'un avenant.

13. Résiliation

En cas de non respect, par l'une des parties, de ses obligations, l'autre partie pourra, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le mois suivant présentation, résilier de plein droit le marché du lot, sans autres formalités, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

Si, après signature du marché pour chaque lot, la C.M.A Loire.Roannais constatait l'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des Marchés Publics ou si le candidat refusait de produire les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du Code du Travail conformément au 1° de l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché sera résilié aux torts du titulaire du lot.

14. Contractualisation

Le présent Cahier des charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec les candidats retenus. La C.M.A Loire.Roannais se réserve le droit d'insérer au contrat des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent Cahier des charges, sans que ces dispositions en changent l'économie générale.

Le marché pour chaque lot ne pourra être attribué qu'aux candidats ayant justifié avoir satisfait à leurs obligations fiscales et sociales, par la production de l'état annuel des certificats reçus (DC7) visé par l'administration ou par la production des attestations du centre des impôts et de la caisse URSSAF dont ils dépendent. Les candidats n'ayant fourni qu'une attestation sur l'honneur se verront demander la production des pièces obligatoires ci-dessus avant que le marché pour leur lot ne soit notifié.

15. Pièces constitutives du marché

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché pour chaque lot sont par ordre de priorité les suivantes :

- le dossier de candidature ;
- les pièces administratives et les justificatifs prévus au Code des Marchés Publics (article 46) ;
- la notification d'engagement (devis signé) ;
- l'ordre de service ;
- le présent Cahier des Charges, dont l'exemplaire par lot est conservé dans les archives de la C.M.A Loire.Roannais, faisant seul foi.

Fait en un seul exemplaire original (lot n°1) à :	
Le :	/ /
Le candidat du lot n°1 : <i>Mentions manuscrites "Lu et accepté"</i> <i>Cachet de l'entreprise et signature</i>	

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis de Publicité Court

Date d'affichage de l'avis : 23 juillet 2010

1) Identification de l'organisme :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
e.mail : contact@cma-loireroannais.fr

2) Procédure : Procédure adaptée (niveau 2), suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3) Objet du marché : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932.

4) Désignation (lot n°2) : Marché correspondant à la prise en charge des textes, leur mise en forme avec répartition des photos. Création de la Une.

5) Critères d'attribution : Selon les critères énoncés ci-après :

- Qualité technique (45%) : présentation de références, d'ouvrages et d'éditions réalisées concernant l'Artisanat.
- Prix (45%).
- Délais de réalisation (10%)

6) Dossier à retirer auprès de : C.M.A Loire.Roannais (Secrétariat de Direction)

7) Renseignements :

- Mme Vanessa GIRAUD – Assistante de Direction
Tél. 04 77 23 78 78 - e-mail : contact@cma-loireroannais.fr

8) Date limite de réception des offres : Le 6 août 2010 à 16h45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

- Pouvoir adjudicateur : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
représentée par son Président, François CHANTELOT
48 avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax 04 77 23 78 79
contact@cma-loireroannais.fr
www.cma-loireroannais.fr
Etablissement public économique et administratif de
l'Etat (organisme consulaire)
- Comptable assignataire : Le Trésorier de la C.M.A Loire.Roannais
- Référence du marché : Services/02 (lot n°2)
- Objet du marché (résumé) : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A
Loire.Roannais depuis son origine en 1932

CAHIER DES CHARGES

Dossier suivi par : Mme Vanessa GIRAUD - Service Général (Direction)
Tél : 04 77 23 78 74
Fax : 04 77 23 78 79
Courriel : contact@cma-loireroannais.fr

1. Préambule / contexte

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais est un établissement public économique et administratif de l'Etat qui assure la représentation de l'Artisanat dans son environnement économique, politique et social.

La C.M.A apporte un service de proximité aux entreprises artisanales et les missions de service public essentielles à la structuration de l'Artisanat et au développement des entreprises.

La C.M.A entend procéder à la réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932. En effet, au 1^{er} janvier 2011, elle devra fusionner avec la C.M.A de Saint-Etienne / Montbrison pour créer la future Chambre départementale de la Loire. Aussi, elle entend laisser un document de mémoire qui s'intégrera à la vie culturelle et économique du territoire.

2. Procédure

Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics et en référence au tableau de procédures internes de la C.M.A Loire.Roannais, soit procédure adaptée niveau 2.

3. Objet de la prestation / caractéristiques

Il s'agit d'un marché à trois lots comprenant :

- Lot n°1 : La rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse,
- Lot n°2 : La prise en charge des textes, leur mise en forme avec répartition des photos et articles presse ; ainsi que la création de la Une,
- Lot n°3 : L'impression et le routage de l'ouvrage.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Le document comprendra 48 pages.

Il sera de format 210 x 210 mm fini (ouvert 420 x 210 mm).

Le papier brillant : 160/170 g.

Réalisation en quadrichromie.

Le façonnage : piqué 2 points métal + option dos carré collé.

Pelliculage des couvertures.

Le tirage : 4 000 exemplaires

Une commande supplémentaire par tranches de 1 000 ouvrages est possible, sans que cette quantité ne dépasse 5 000 exemplaires supplémentaires.

La possibilité de mise en ligne serait un plus.

4. Durée du marché, délais d'exécution

Concernant le lot n°1, la prestation (rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse) devra avoir été validée pour le 15 octobre 2010.

Concernant le lot n°2, la prestation (mise en forme des textes, des photos et articles presse ; création de la Une) devra avoir été validée pour le 3 décembre 2010.

Concernant le lot n°3, la prestation (impression et routage de l'ouvrage) devra avoir été réalisée au plus tard le 27 décembre 2010.

L'éventuelle mise en ligne sera réalisée à cette date.

Une réunion préalable sera organisée le 8 septembre 2010 à 10h00 pour faciliter l'exécution.

5. Conditions d'admission des prestations

Lot n°1 : Le rédactionnel se répartira de la page 3 à la page 46 avec insertion d'une à deux photos minimum par page, voire d'un article de presse. Le nombre de signes est fixé à 1 200 maximum par page.

L'ouvrage comprendra l'édito du Président de la C.M.A Loire.Roannais, un sommaire présentant les périodes références proposées par le rédacteur.

Lot n°2 : La mise en forme des textes, des photos et articles presse tiendra compte d'une tête et d'un bandeau d'environ 6 cm. La création de la Une sera porteur d'un titre.

Lot n°3 : L'impression interviendra dès lors que le titulaire du lot n°2 aura transmis le bon à tirer validé par la C.M.A. Pour le routage, la C.M.A fournira les listings correspondants.

Les propositions devront être déposées par les candidats au plus tard le vendredi 6 août 2010 à 16h45.

6. Détermination du prix

Pour chaque lot, les prix sont forfaitaires et fermes, et réputés inclure la totalité des prestations, frais et dépenses, notamment les frais afférents aux déplacements qui s'avèreraient nécessaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

7. Rémunération des titulaires

Pour chaque lot, ou en cas de soumission pour l'ensemble des lots, le paiement du titulaire s'effectue par règlement par chèque dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la réception de la facture du prestataire et après complet achèvement de l'ensemble des prestations du marché.

8. Intérêts moratoires

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit au cocontractant, et sans autre formalité pour lui, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêt moratoire appliqué est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date où les intérêts ont commencé à courir, majoré de 2 points.

9. Propriété intellectuelle

En application de l'article L131-3 du code de la propriété intellectuelle, les titulaires des lots cèdent à la C.M.A Loire.Roannais, à titre exclusif et transférable, tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits de reproduction, de représentation de diffusion et d'adaptation des documents qu'ils réaliseront dans le cadre du présent marché.

Cette cession concerne toutes les exploitations, commerciales ou non, réalisées sur support papier, numérique et sur tous réseaux de télécommunication. Les droits sont cédés de manière définitive pour le monde entier et pour toute la durée de la protection accordée par la loi.

Les titulaires des lots garantissent la C.M.A Loire.Roannais contre toute revendication que pourrait leur intenter, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis dans le cadre de ce marché, toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque sur la prestation.

10. Sous-traitance

Les titulaires des lots peuvent sous-traiter l'exécution de certaines parties de leur marché. Toutefois, il est expressément convenu que cette sous-traitance demeure sans effet sur la responsabilité du prestataire (titulaire du lot) qui reste personnellement responsable de l'exécution de la totalité des prestations réalisées. A ce titre, les défaillances des sous-traitants sont des défaillances du prestataire.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance sont exprimés par la C.M.A Loire.Roannais par le récépissé ou l'accusé de réception d'une déclaration mentionnant :

- son contrat d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers ;
- son identité bancaire et les modalités de paiement direct ;
- l'acceptation de faire viser ses courriers par le prestataire (titulaire du lot).

Tout changement de sous-traitant devra obéir à la même procédure.

11. Assurances

Les titulaires des lots devront justifier sur demande de la C.M.A Loire.Roannais, et avant tout commencement d'exécution, qu'ils disposent d'une assurance garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les déplacements et transports sont effectués sous la responsabilité des titulaires des lots qui devront disposer de l'assurance nécessaire.

12. Ordre de service / modifications / avenants

Pour chaque lot, la prestation débutera dès la notification du marché par la C.M.A Loire.Roannais.

Tout commencement fera l'objet pour chaque lot, d'un ordre de service de la C.M.A Loire.Roannais.

Toute modification de la prestation fera l'objet d'un ordre de service écrit et d'un avenant.

13. Résiliation

En cas de non respect, par l'une des parties, de ses obligations, l'autre partie pourra, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le mois suivant présentation, résilier de plein droit le marché du lot, sans autres formalités, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

Si, après signature du marché pour chaque lot, la C.M.A Loire.Roannais constatait l'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des Marchés Publics ou si le candidat refusait de produire les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du Code du Travail conformément au 1° de l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché sera résilié aux torts du titulaire du lot.

14. Contractualisation

Le présent Cahier des charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec les candidats retenus. La C.M.A Loire.Roannais se réserve le droit d'insérer au contrat des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent Cahier des charges, sans que ces dispositions en changent l'économie générale.

Le marché pour chaque lot ne pourra être attribué qu'aux candidats ayant justifié avoir satisfait à leurs obligations fiscales et sociales, par la production de l'état annuel des certificats reçus (DC7) visé par l'administration ou par la production des attestations du centre des impôts et de la caisse URSSAF dont ils dépendent. Les candidats n'ayant fourni qu'une attestation sur l'honneur se verront demander la production des pièces obligatoires ci-dessus avant que le marché pour leur lot ne soit notifié.

15. Pièces constitutives du marché

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché pour chaque lot sont par ordre de priorité les suivantes :

- le dossier de candidature ;
- les pièces administratives et les justificatifs prévus au Code des Marchés Publics (article 46) ;
- la notification d'engagement (devis signé) ;
- l'ordre de service ;
- le présent Cahier des Charges, dont l'exemplaire par lot est conservé dans les archives de la C.M.A Loire.Roannais, faisant seul foi.

Fait en un seul exemplaire original (lot n°2) à :	
Le :	/ /
Le candidat du lot n°2 : <i>Mentions manuscrites "Lu et accepté"</i> <i>Cachet de l'entreprise et signature</i>	

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis de Publicité Court

Date d'affichage de l'avis : 23 juillet 2010

1) Identification de l'organisme :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax. 04 77 23 78 79
e.mail : contact@cma-loireroannais.fr

2) Procédure : Procédure adaptée (niveau 2), suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

3) Objet du marché : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932.

4) Désignation (lot n°3) : Marché correspondant à l'impression et au routage.

5) Critères d'attribution : Selon les critères énoncés ci-après :

- Qualité technique (45%) : présentation de références, d'ouvrages et d'éditions réalisées.
- Prix (45%).
- Délais de réalisation (10%).

6) Dossier à retirer auprès de : C.M.A Loire.Roannais (Secrétariat de Direction)

7) Renseignements :

- Mme Vanessa GIRAUD – Assistante de Direction
Tél. 04 77 23 78 78 - e-mail : contact@cma-loireroannais.fr

8) Date limite de réception des offres : Le 6 août 2010 à 16h45



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

- Pouvoir adjudicateur : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais
représentée par son Président, François CHANTELOT
48 avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax 04 77 23 78 79
contact@cma-loireroannais.fr
www.cma-loireroannais.fr
Etablissement public économique et administratif de
l'Etat (organisme consulaire)
- Comptable assignataire : Le Trésorier de la C.M.A Loire.Roannais
- Référence du marché : Services/02 (lot n°3)
- Objet du marché (résumé) : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A
Loire.Roannais depuis son origine en 1932

CAHIER DES CHARGES

Dossier suivi par : Mme Vanessa GIRAUD - Service Général (Direction)
Tél : 04 77 23 78 74
Fax : 04 77 23 78 79
Courriel : contact@cma-loireroannais.fr

1. Préambule / contexte

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais est un établissement public économique et administratif de l'Etat qui assure la représentation de l'Artisanat dans son environnement économique, politique et social.

La C.M.A apporte un service de proximité aux entreprises artisanales et les missions de service public essentielles à la structuration de l'Artisanat et au développement des entreprises.

La C.M.A entend procéder à la réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A Loire.Roannais depuis son origine en 1932. En effet, au 1^{er} janvier 2011, elle devra fusionner avec la C.M.A de Saint-Etienne / Montbrison pour créer la future Chambre départementale de la Loire. Aussi, elle entend laisser un document de mémoire qui s'intégrera à la vie culturelle et économique du territoire.

2. Procédure

Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics et en référence au tableau de procédures internes de la C.M.A Loire.Roannais, soit procédure adaptée niveau 2.

3. Objet de la prestation / caractéristiques

Il s'agit d'un marché à trois lots comprenant :

- Lot n°1 : La rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse,
- Lot n°2 : La prise en charge des textes, leur mise en forme avec répartition des photos et articles presse ; ainsi que la création de la Une,
- Lot n°3 : L'impression et le routage de l'ouvrage.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

Le document comprendra 48 pages.

Il sera de format 210 x 210 mm fini (ouvert 420 x 210 mm).

Le papier brillant : 160/170 g.

Réalisation en quadrichromie.

Le façonnage : piqué 2 points métal + option dos carré collé.

Pelliculage des couvertures.

Le tirage : 4 000 exemplaires.

Une commande supplémentaire par tranches de 1 000 ouvrages est possible, sans que cette quantité ne dépasse 5 000 exemplaires supplémentaires.

La possibilité de mise en ligne serait un plus.

4. Durée du marché, délais d'exécution

Concernant le lot n°1, la prestation (rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse) devra avoir été validée pour le 15 octobre 2010.

Concernant le lot n°2, la prestation (mise en forme des textes, des photos et articles presse ; création de la Une) devra avoir été validée pour le 3 décembre 2010.

Concernant le lot n°3, la prestation (impression et routage de l'ouvrage) devra avoir été réalisée au plus tard le 27 décembre 2010.

L'éventuelle mise en ligne sera réalisée à cette date.

Une réunion préalable sera organisée le 8 septembre 2010 à 10h00 pour faciliter l'exécution.

5. Conditions d'admission des prestations

Lot n°1 : Le rédactionnel se répartira de la page 3 à la page 46 avec insertion d'une à deux photos minimum par page, voire d'un article de presse. Le nombre de signes est fixé à 1 200 maximum par page.

L'ouvrage comprendra l'édito du Président de la C.M.A Loire.Roannais, un sommaire présentant les périodes références proposées par le rédacteur.

Lot n°2 : La mise en forme des textes, des photos et articles presse tiendra compte d'une tête et d'un bandeau d'environ 6 cm. La création de la Une sera porteur d'un titre.

Lot n°3 : L'impression interviendra dès lors que le titulaire du lot n°2 aura transmis le bon à tirer validé par la C.M.A. Pour le routage, la C.M.A fournira les listings correspondants.

Les propositions devront être déposées par les candidats au plus tard le vendredi 6 août 2010 à 16h45.

6. Détermination du prix

Pour chaque lot, les prix sont forfaitaires et fermes, et réputés inclure la totalité des prestations, frais et dépenses, notamment les frais afférents aux déplacements qui s'avèreraient nécessaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

7. Rémunération des titulaires

Pour chaque lot, ou en cas de soumission pour l'ensemble des lots, le paiement du titulaire s'effectue par règlement par chèque dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la réception de la facture du prestataire et après complet achèvement de l'ensemble des prestations du marché.

8. Intérêts moratoires

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit au cocontractant, et sans autre formalité pour lui, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêt moratoire appliqué est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date où les intérêts ont commencé à courir, majoré de 2 points.

9. Propriété intellectuelle

En application de l'article L131-3 du code de la propriété intellectuelle, les titulaires des lots cèdent à la C.M.A Loire.Roannais, à titre exclusif et transférable, tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits de reproduction, de représentation de diffusion et d'adaptation des documents qu'ils réaliseront dans le cadre du présent marché.

Cette cession concerne toutes les exploitations, commerciales ou non, réalisées sur support papier, numérique et sur tous réseaux de télécommunication. Les droits sont cédés de manière définitive pour le monde entier et pour toute la durée de la protection accordée par la loi.

Les titulaires des lots garantissent la C.M.A Loire.Roannais contre toute revendication que pourrait leur intenter, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis dans le cadre de ce marché, toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque sur la prestation.

10. Sous-traitance

Les titulaires des lots peuvent sous-traiter l'exécution de certaines parties de leur marché. Toutefois, il est expressément convenu que cette sous-traitance demeure sans effet sur la responsabilité du prestataire (titulaire du lot) qui reste personnellement responsable de l'exécution de la totalité des prestations réalisées. A ce titre, les défaillances des sous-traitants sont des défaillances du prestataire.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance sont exprimés par la C.M.A Loire.Roannais par le récépissé ou l'accusé de réception d'une déclaration mentionnant :

- son contrat d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers ;
- son identité bancaire et les modalités de paiement direct ;
- l'acceptation de faire viser ses courriers par le prestataire (titulaire du lot).

Tout changement de sous-traitant devra obéir à la même procédure.

11. Assurances

Les titulaires des lots devront justifier sur demande de la C.M.A Loire.Roannais, et avant tout commencement d'exécution, qu'ils disposent d'une assurance garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les déplacements et transports sont effectués sous la responsabilité des titulaires des lots qui devront disposer de l'assurance nécessaire.

12. Ordre de service / modifications / avenants

Pour chaque lot, la prestation débutera dès la notification du marché par la C.M.A Loire.Roannais.

Tout commencement fera l'objet pour chaque lot, d'un ordre de service de la C.M.A Loire.Roannais.

Toute modification de la prestation fera l'objet d'un ordre de service écrit et d'un avenant.

13. Résiliation

En cas de non respect, par l'une des parties, de ses obligations, l'autre partie pourra, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le mois suivant présentation, résilier de plein droit le marché du lot, sans autres formalités, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

Si, après signature du marché pour chaque lot, la C.M.A Loire.Roannais constatait l'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des Marchés Publics ou si le candidat refusait de produire les pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du Code du Travail conformément au 1° de l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché sera résilié aux torts du titulaire du lot.

14. Contractualisation

Le présent Cahier des charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec les candidats retenus. La C.M.A Loire.Roannais se réserve le droit d'insérer au contrat des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent Cahier des charges, sans que ces dispositions en changent l'économie générale.

Le marché pour chaque lot ne pourra être attribué qu'aux candidats ayant justifié avoir satisfait à leurs obligations fiscales et sociales, par la production de l'état annuel des certificats reçus (DC7) visé par l'administration ou par la production des attestations du centre des impôts et de la caisse URSSAF dont ils dépendent. Les candidats n'ayant fourni qu'une attestation sur l'honneur se verront demander la production des pièces obligatoires ci-dessus avant que le marché pour leur lot ne soit notifié.

15. Pièces constitutives du marché

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché pour chaque lot sont par ordre de priorité les suivantes :

- le dossier de candidature ;
- les pièces administratives et les justificatifs prévus au Code des Marchés Publics (article 46) ;
- la notification d'engagement (devis signé) ;
- l'ordre de service ;
- le présent Cahier des Charges, dont l'exemplaire par lot est conservé dans les archives de la C.M.A Loire.Roannais, faisant seul foi.

Fait en un seul exemplaire original (lot n°3) à :	
Le :	/ /
Le candidat du lot n°3 : <i>Mentions manuscrites "Lu et accepté"</i> <i>Cachet de l'entreprise et signature</i>	



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Loire • Roannais

- Pouvoir adjudicateur : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire.Roannais**
représentée par son Président, François CHANTELOT
48, avenue Gambetta 42334 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 23 78 78 - Fax 04 77 23 78 79
contact@cma-loireroannais.fr
www.cma-loireroannais.fr
Etablissement public économique et administratif de l'Etat
(organisme consulaire)
- Comptable assignataire : Le Trésorier de la C.M.A Loire.Roannais
- Référence du marché : Services/02 (lots n°1, 2 et 3)
- Objet du marché (résumé) : Réalisation d'un ouvrage resituant l'histoire de la C.M.A
Loire.Roannais depuis son origine en 1932.

REGLEMENT DE CONSULTATION

Dossier suivi par : Mme Vanessa GIRAUD - Service Général (Direction)
Tél. : 04 77 23 78 74
Fax : 04 77 23 78 79
Courriel : contact@cma-loireroannais.fr

Les candidatures, offres et tous documents et documentations présentés par les candidats doivent être rédigés en français. Les prix doivent être libellés en euros.

1. Procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics et en référence au tableau de procédures internes de la C.M.A Loire.Roannais, soit procédure adaptée niveau 2.

2. Délais de remise des candidatures et des offres

Les délais de remise des offres sont indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le cahier des charges.

3. Allotissement

Le marché est décomposé en trois lots :

- Lot n°1 : La rédaction de l'ouvrage avec choix de photos et d'articles de presse,
- Lot n°2 : La prise en charge des textes, leur mise en forme avec répartition des photos et articles presse ; ainsi que la création de la Une,
- Lot n°3 : L'impression et le routage de l'ouvrage.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

4. Négociation

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats sur la base du présent cahier des charges.

5. Confidentialité

Les candidats s'engagent à veiller à la confidentialité de toute information autre que celle figurant sur le présent cahier des charges et intéressant le fonctionnement interne du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat et de l'A.P.C.M qu'ils pourraient être amenés à obtenir au cours de la phase de négociation ou lors de l'exécution du marché.

6. Commandes supplémentaires

La C.M.A Loire.Roannais pourra, si nécessaire, commander au titulaire du lot n°3, dans le cadre de la même prestation, une quantité supplémentaire par tranches de 1 000 ouvrages, sans que cette quantité ne dépasse 5 000 exemplaires supplémentaires.

La commande sera effectuée aux conditions prévues par le cahier des charges.

7. Sélection des candidatures

Les candidats devront justifier de la capacité technique requise et des moyens financiers et humains pour la réalisation de leur prestation dans le délai imparti.

Fournir :

- Composition de la société et moyens humains dédiés au marché,
- Références professionnelles et réalisations (rédaction d'articles : presse, éditions, ouvrages ; mise en forme, création de Une ; impression et routage).

8. Choix des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés, énoncés ci-après :

- 1. Qualité technique (45%)**
- 2. Prix (45%)**
- 3. Délais de réalisation (10%)**

Un nombre de points est attribué équivalent au pourcentage, soit :
qualité technique = 45 points ; prix = 45 points ; délais de réalisation = 10 points.
L'offre la moins disante par critère obtient le nombre maximum de points.

Le critère qualité technique (45 points)

Lot n°1 : Appréciation des ouvrages et réalisations pour l'Artisanat (35 points)
Connaissance du secteur des métiers et de l'Artisanat Ligérien (10 points)

Lot n°2 : Appréciation des ouvrages et réalisations pour l'Artisanat (35 points)
Appréciation des ouvrages et réalisations autres (10 points)

Lot n°3 : Appréciation des ouvrages et réalisations diverses (45 points)

Le critère prix (45 points)

Pour chaque lot, il sera déduit 10% (en points) de la différence avec le meilleur prix

Exemple : différence de 1250 € = 12,50 points à retirer

Au-delà d'une différence de 3 500 € = - 35 points maximum à retirer

Le critère délais de réalisation (10 points)

La réponse satisfaisante des candidats aux délais de réalisation se traduit par l'attribution de la note maximale à chacun.

9. Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures seront adressées par courrier postal (le cachet de la Poste faisant foi) ou par porteur à la C.M.A, au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le cahier des charges. Toute offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Lettre de candidature (DC4) ;
- La déclaration du candidat (DC5) dûment complétée et signée ;
- Références des 3 dernières années (marchés de fournitures et services) ;
- Attestations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus (DC7) ou attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.
- Attestation sur l'honneur figurant en annexe du présent document, signé ;
- Un devis détaillant la prestation technique avec le prix ;

Le dossier adressé à la C.M.A Loire.Roannais portera sur l'enveloppe, la mention « Marché Public Ouvrage / Ne pas ouvrir ».

Les formulaires types (DC4, DC5, DC7, etc), demandés aux candidats lors des consultations, peuvent être obtenus directement sur le site du MINEFE : <http://www.economie.gouv.fr> (onglet « formulaires »).

10. Candidatures groupées

Lorsque les candidats se présentent groupés, ils ne remplissent qu'un seul acte d'engagement pour le groupement d'entreprises.

Le groupement sera conjoint.

11. Horaires d'ouverture de la C.M.A

La C.M.A Loire.Roannais est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45, sauf le mercredi matin où seule une permanence téléphonique est assurée.

12. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

13. Variantes

Les variantes sont admises.

Lorsque les candidats sont admis à présenter une variante, ils doivent préalablement soumettre une offre correspondant à la demande de base de la C.M.A Loire.Roannais.

ANNEXE 1

Attestation sur l'honneur (article 43 du code des marchés publics)

Je soussigné, ;

Nom de l'entreprise : ;

Atteste sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics et indiqués ci-dessous :

Ne sont pas admises à soumissionner :

1° Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ;

2° Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail ;

3° Les personnes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

4° Les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

De même, ne sont pas admises à concourir aux marchés publics les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du code du travail qui, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit la déclaration visée à l'article L. 323-8-5 du même code ou n'ont pas, si elles en sont redevables, versé la contribution visée à l'article L. 323-8-2 de ce code (article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Date :

Signature :